

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Dynamiques familiales et transferts intergénérationnels en Afrique : les leçons de l'expérience ivoirienne

Jean Paul TOTO

ENSEA, Abidjan, Côte-d'Ivoire

Introduction

Au cours de ses travaux sur l'évolution des familles en Afrique, Locoh Th. (1988) relève que les structurations sociales n'y étaient guère permanentes ou inamovibles. Les changements semblaient se caractériser par l'émergence de nouveaux schémas d'organisation et de fonctionnement des structures socio-familiales traditionnelles et des différents cadres de solidarité. De même, l'analyse de la montée du célibat féminin et des comportements familiaux face à la crise en Afrique a permis à Antoine Ph. (1990 et 1995) d'observer l'apparition de nouveaux types de rapports conjugaux et socio-familiaux à Abidjan, Brazzaville et Dakar. Par ailleurs, l'enquête sur les comportements des ménages en situation d'ajustement structurel au Bénin (enquête Insa/Pnud) a permis, par exemple, de constater que le phénomène des enfants confiés n'était plus nécessairement une manifestation de solidarité, mais plutôt une ouverture sur leur exploitation. En Côte-d'Ivoire, l'entraide entre les membres d'une même famille semble tenir lieu de système d'assurance sociale. La compréhension des fonctions sociales remplies par ces échanges constitue un élément essentiel d'analyse des conditions de vie des ménages et des dynamiques familiales en cours.

Dès lors, le questionnement s'articule autour de l'effet de régulation (effet tampon) longtemps reconnu aux solidarités traditionnelles dans les relations intra-familiales et/ou intergénérationnelles. L'on est en droit de s'interroger si les transferts des biens et des personnes continuent à soutenir les stratégies individuelles et collectives de survie. Le contexte de récession ne serait-il pas entrain de remodeler les normes communautaires, les représentations collectives et les symboles qui ont soutenu l'évolution de la Côte-d'Ivoire durant des générations ? Grâce à des résultats issus de certaines observations de terrain (enquêtes), la présente communication se propose de voir si les ménages élargis sont en crise en Côte-d'Ivoire. En outre, elle tente de voir quels changements se sont produits dans l'expression des solidarités, et quelles normes se trouvent aujourd'hui liées à ces mutations.

1. Une exception migratoire rivée sur une démographie en rapide évolution

Située entre le Burkina Faso et le Mali au nord, la façade Atlantique au sud, le Ghana à l'est puis la Guinée et le Libéria à l'ouest, la Côte-d'Ivoire apparaît comme un pays-carrefour, pour lequel la situation démographique restera gravée, de manière durable, par l'histoire des arrivées et des implantations massives des populations étrangères, essentiellement originaires des pays limitrophes. La migration internationale y atteint des pourcentages élevés qui en font une véritable terre d'accueil. La proportion de la population étrangère dans la population totale est passée de 17,5% à 22% entre 1965 et 1975, puis à 28% en 1988, avant de baisser à 26% en 1998. Plus de 90% de cette population étrangère provient des pays limitrophes.

Avec une population totale de 6 709 600 habitants en 1975, la Côte-d'Ivoire a atteint 10 815 694 habitants en 1988, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8% au cours de cette période. En 1998, la population totale de la Côte-d'Ivoire est d'environ 15 500 000 habitants. Les enfants de moins de cinq ans représentent 17,5% de la population totale du pays, soit un habitant sur six. La structure par âge révèle que 47% de la population totale a moins de quinze ans, tandis que celle de soixante ans et plus en constitue 3,4%. Cette forte présence des jeunes dans la population

totale constitue un atout de choix pour le développement socio-économique. Cependant, elle est susceptible d'engendrer de nombreuses contraintes, en particulier en matière de santé, d'emploi et d'éducation.

Le type de ménage le plus répandu est celui des monogames élargis, comprenant les deux conjoints, les enfants et les collatéraux, avec ou sans personnes apparentées. Les ménages monoparentaux constituent une proportion non-négligeable de 10% tandis que ceux dirigés par les divorcés et les veufs représentent 5% de l'ensemble des ménages. La proportion des ménages dirigés par les femmes, qui était de 6,3% en 1963, 8% en 1975 puis 14,7% en 1988, est passée à 21,3% en 1998. Les femmes chefs de ménages monoparentaux représentent 65,8% de l'ensemble des femmes chefs de ménage. Le taux de natalité, qui se situait à 49‰ en 1975, présente un léger fléchissement avec 47,5‰ en 1988. Au cours de la même période, l'indice synthétique de fécondité est passé de 6,8 à 6,3 enfants par femme. L'enquête démographique et de santé réalisée en 1994 indiquait un indice synthétique de fécondité de 5,7 enfants par femme. La mortalité infantile, quant à elle, est passée de 190‰ à 100‰ de 1965 à 1994. Ces résultats indiquent une baisse sensible de la fécondité et de la mortalité au cours des quarante dernières années. Mais, ils traduisent en même temps le niveau encore élevé de ces deux phénomènes. L'espérance de vie, qui était de 33 ans en 1958, puis de 48,5 ans en 1975, s'est davantage accrue et est passée à 55 ans en 1988. Cet allongement de l'espérance de vie à la naissance en Côte-d'Ivoire permet d'entrevoir aujourd'hui la coexistence de quatre générations et conduit à étudier les schémas de solidarité, à partir des transferts intra-familiaux en termes de redistribution des richesses et de circulation des personnes, notamment celle des enfants à travers leur placement par leurs parents auprès d'autres membres de la famille.

2. Dynamiques familiales et espaces d'échange et de solidarité

2.1 Évolution et recompositions socio-familiales

A l'instar d'autres sociétés humaines, la parenté constitue l'ossature des communautés africaines. Fondée sur la reconnaissance des liens qui unissent un ensemble de personnes, elle est à la base d'un système de droits et d'obligations clairement définis et régis par des normes et des prescriptions sociales parfois rigides. De ce système, découlent des réseaux plus ou moins complexes d'interdépendance et d'entraide entre plusieurs personnes d'âge et de sexe différents, assurant ainsi la survie des individus et des groupes. Au début des années 90, la récession économique a entraîné l'augmentation de la taille des ménages dans certaines localités ou zones socio-économiques de la Côte-d'Ivoire. Les enquêtes réalisées en 1988, 1991 et 1993 par l'Ensea et l'Orstom dans la région de Sassandra¹ (Laboratoire de population de Sassandra) ont révélé que les solidarités familiales se sont renforcées et ce développement de l'entraide est apparu comme un des effets sociaux de la crise. Le recours à des stratégies de survie a, par exemple dans les économies de plantation, induit des comportements plus enclins à l'entraide et à l'hospitalité (Adjamagbo A., 1997, Fassassi R., 1995). Face à la persistance de la crise, les générations jeunes, qui composaient l'essentiel des ménages individuels (ménage d'une personne) ont été contraintes à trouver refuge dans des regroupements familiaux.

A Sassandra, la tutelle lignagère récupère les jeunes générations qui, après avoir initié des comportements d'autonomie pendant la période faste des économies agricoles (depuis les années 70), se sont retrouvées en difficulté avec le repli et la chute des prix des produits agricoles à l'exportation. Mais, ces regroupements familiaux, qui contribuent à l'augmentation

¹ Sassandra est située en zone forestière de Côte-d'Ivoire regroupant principalement les populations Baoulé et Burkinabé, qui se livrent aux activités agricoles par le biais des contrats de métayage rémunérés par des cessions de terre. L'implantation des grandes compagnies agro-industrielles offre des opportunités d'embauche qui drainent de nombreuses populations allochtones.

de la taille des ménages, s'opèrent dans cette zone en fonction des catégories socio-professionnelles des chefs de ménage. Les changements, qui apparaissent dans la composition des ménages à Sassandra, résultent de la recomposition des structures familiales et éclairent la survivance des solidarités en leur sein. De 1988 à 1993, les ménages comprenant des collatéraux ont plus augmenté que les ménages qui n'en comptent pas. Les ménages monoparentaux élargis dirigés par des femmes accueillent de plus en plus de parents et leur proportion passe de 34% à 45%. Les ménages élargis, composés des familles monogames et des familles polygames ayant des apparentés ou autres, prennent également de l'ampleur au cours de la même période, lorsque les chefs de ménage sont de sexe masculin. Les ménages dirigés par des agriculteurs indépendants, ivoiriens ou étrangers, affichent une augmentation beaucoup plus importante de la taille moyenne de leurs ménages, du nombre moyen des noyaux familiaux et du nombre moyen de collatéraux par ménage que ceux conduits par d'autres catégories d'actifs ou par des salariés agricoles. Ces mouvements migratoires des populations procèdent assurément des normes qui qualifient les attitudes et les comportements de ces différentes générations en présence. Sous l'effet de la crise, les familles ivoiriennes semblent avoir tendance à se regrouper en ménages élargis pour mieux en amortir l'impact. La recomposition familiale s'est accompagnée d'une plus grande mobilité spatiale des populations notamment par une circulation plus importante des jeunes générations.

2.2 Mobilités spatiales et solidarité intra-familiale

Les transferts sociaux, en tant qu'expression de la solidarité en Côte-d'Ivoire, prennent en compte les mouvements migratoires. Mahieu F.R. (1990) précise à cet effet que « pour tout individu, les transferts apparaissent comme un réseau de droits et d'obligations résultant de son statut social et donc de ce fait les transferts ne feraient qu'orienter géographiquement les flux migratoires ». Mais comment se comportent les familles et que font-elles pour marquer leur « devoir de solidarité » en matière de migration, au regard des modifications de leur taille et de leur composition, dans ce contexte apparent d'instabilité socio-familiale.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE DE STRUCTURE, SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE DE 1988 À 1993 À SASSANDRA (Pourcentages)

Type de structure	Sexe du chef de ménage					
	Masculin			Féminin		
	1988	1991	1993	1988	1991	1993
Chef de ménage seul	18	14	13	21	23	14
CM et apparentés ou autres	9	8	7	21	18	20
Famille monoparentale	2	1	1	21	19	20
Famille monoparentale et apparentés ou autres	1	2	2	34	39	45
Famille monogame	30	30	30	1	-	-
Famille monogame et apparentés ou autres	24	27	29	2	1	-
Famille polygame	8	8	7	-	1	-
Famille polygame et apparentés ou autres	8	10	11	-	-	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Fassassi R, 1995

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE LA TAILLE ET DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES DE DEUX PERSONNES OU PLUS SELON LE STATUT DU CHEF DE MÉNAGE À SASSANDRA (Pourcentages)

Années d'observation	Statut du chef de ménage					
	Agriculteur indépendant ivoirien	Autre actif ivoirien	Agriculteur indépendant étranger	Autre actif étranger	Salarié agricole	Ensemble
<i>Taille moyenne des ménages</i>						
1988	6,5	6,3	6,3	5,2	4,2	5,9
1991	7,5	7,0	6,8	5,8	4,3	6,7
1993	7,8	6,7	7,2	5,8	4,2	6,7
<i>Nombre moyen de noyaux familiaux par ménage</i>						
1991	1,7	1,4	1,3	1,4	1,3	1,4
1993	2,5	2,1	1,9	1,8	1,4	2,1
<i>Nombre moyen de collatéraux par ménage</i>						
1988	0,8	1,2	0,9	0,8	0,4	0,8
1991	1,1	1,3	1,0	0,6	0,4	1,0
1993	1,2	1,3	1,0	0,9	0,4	1,0
<i>Source : Fassassi R., 1995</i>						

L'enquête ivoirienne sur les migrations (Ins, 1995) permet de constater que la mobilité spatiale des membres d'une famille est principalement motivée par leurs propres parents, notamment pour 58% d'hommes et 86,1% de femmes. La décision d'effectuer une migration continue à dépendre beaucoup plus des parents géniteurs (père/mère) et, dans une certaine mesure, des autres membres de la famille. La frange des femmes (10,5%) et d'hommes (24,3%), qui décident tout seul de migrer, traduit certainement les changements observés dans les comportements individuels, « ceci en opposition aux règles préétablies dans le cadre du fonctionnement social » (Toto J.P., 2000).

Dans le même ordre d'idées, les parents géniteurs (père/mère) sont ceux qui contribuent le plus au financement de la migration de leurs enfants et des autres membres de la famille : 82,6% d'hommes et 95,2% de femmes, qui migrent, bénéficient de leur appui financier. Mais, même lorsque les individus décident eux-mêmes de migrer, la famille leur apporte un appui financier, à raison de 86,9% d'hommes et 66,5% de femmes de cette catégorie de migrants. Parmi les mobiles qui incitent les hommes et les femmes à migrer, 15,7% pour les cas masculins et 27,3% pour les femmes se rapportent exclusivement au fonctionnement familial. Si la famille ivoirienne se mobilise dans la motivation et le financement de la mobilité de ses membres, elle constitue également l'espace privilégié de migration. Les raisons essentielles de migrations observées sont soit les funérailles prolongées (tel qu'elles sont pratiquées dans le pays), soit les transferts d'enfants à travers les réseaux et les rapports de lignages, de clans et de groupes d'âges. Dès lors, la migration en relation avec le fonctionnement de la famille apparaît comme « une possibilité d'élargissement de l'espace de vie et de solidarité » (Lututala M., 1997). Toutefois, il importe d'indiquer que 20,3% d'hommes et 30,3% de femmes qui migrent ne disposent d'aucun parent et d'aucune relation quelconque au point de destination.

Au point d'accueil, les parents constituent également le réseau le plus actif de soutien aux migrants. Ils apportent leur assistance à 65,5% de migrants et 58,7% de migrantes à l'arrivée. Certaines femmes migrantes n'ayant aucun parent ou une relation donnée au point d'accueil reçoivent de l'aide à l'installation en provenance des parents résidant dans d'autres localités (localités différentes de celles de leur arrivée). Bien qu'étant celles qui se déplacent le plus sans

disposer de relation quelconque au point d'arrivée, les migrantes Mandé par exemple (population originaire du nord de la Côte-d'Ivoire) sont aussi celles qui reçoivent le plus d'aide à l'arrivée (62,7%). Ceci pourrait, à priori, sous-tendre l'extension de la trame des solidarités à des parents installés en dehors du lieu d'arrivée des migrantes Mandé. Les parents initient la migration de leurs descendants et soutiennent leur installation par l'envoi de l'aide. La migration n'aboutit pas nécessairement à une rupture irréversible ou définitive avec le lieu d'origine, même si, de plus en plus, les femmes migrantes, pour une proportion non-négligeable, décident seules de leurs migrations, choisissent en toute indépendance leurs destinations, parfois sans aucune relation ni aide quelconque à l'arrivée. Cette prise en charge des migrants par la famille tend à réactualiser, malgré la distance, la trame des obligations à laquelle, de manière implicite ou ouverte, se trouve soumise cette dernière.

Les opinions couramment énoncées sur le rétrécissement de la place et du rôle de la famille dans l'exercice de la protection sociale en Afrique semble ne pas se vérifier de manière systématique en Côte-d'Ivoire. La famille continue à demeurer le principal pourvoyeur de transferts en espèces ou en nature à ses membres qui migrent. Quelques années auparavant, Mahieu F.R. (1989) était parvenu aux mêmes résultats et constatait que la résistance des familles ivoiriennes à la vague des mutations était sous-tendue par leur capacité à s'adapter aux mutations en cours. Ainsi, « loin de disparaître, les obligations qui en résultent se sont très bien adaptées aux modifications du cadre de vie. Les transferts, de ce fait, sont d'abord liés aux droits et aux obligations communautaires, au statut social, l'éloignement géographique n'étant qu'un facteur parmi d'autres déterminant leur nature et leur montant ». Toutefois malgré la mobilisation de la famille au point d'arrivée, une proportion non-négligeable de migrants ne bénéficient pas non plus de soutien à l'arrivée : 15,5% d'hommes et 12,6% de femmes qui migrent ne reçoivent aucune aide à l'installation.

Il apparaît même que la famille n'apporte son aide aux migrants au point d'accueil qu'en fonction de certains discriminants. Les migrants arrivant tout seul à destination (57,1% tous sexes confondus) bénéficient plus de l'aide familiale que ceux qui se déplacent avec leurs conjoint(e)s et leurs enfants (10,9%), ou avec leurs conjoint(e)s uniquement (5,7%). De même, les migrants ayant un statut de « salarié » ou d'« indépendant » à leur lieu de départ et qui reçoivent de l'aide familiale au point d'arrivée, représentent une proportion de 76,5%. Ceux ayant un statut « d'aide familial » ou « d'apprenti » affichent la proportion la plus élevée de migrants bénéficiaires de l'aide familiale (83,8%). Malgré le rôle éminent des parents dans la mobilité spatiale des enfants ou des autres membres, la famille élargie tient compte, dans l'octroi de l'aide et la prise en charge des migrants, de certaines caractéristiques socio-démographiques comme critères de différenciation (âge, sexe, statut dans l'activité) et selon qu'ils sont accompagnés ou non. Ces observations témoignent du fait que les expressions de solidarité relevées en Côte-d'Ivoire ne reposent plus toujours sur un altruisme tous azimuts. La solidarité, qui est longtemps demeurée une valeur sacrée et inaliénable, paraît céder le pas à une solidarité à « visage humain » voire à un altruisme rationnel. Cependant, le fait pour la famille de continuer à régir ces migrations témoigne, malgré tout, de la capacité effective des valeurs socio-familiales à résister aux changements actuels. La mobilité spatiale des enfants donne un reflet essentiel du comportement familial face aux mouvements migratoires de ses membres.

2.3 Le phénomène des enfants confiés

En Côte-d'Ivoire, les transferts d'enfants constituent un phénomène social de premier plan (Antoine Ph., Guillaume A., 1986). Les enfants confiés peuvent être considérés comme un étalon de mesure de la cohésion familiale, en particulier des rapports lignagers et de classe d'âge (oncles-neveux, aînés-cadets,...). Les enfants confiés constituent une lourde charge pour les ménages d'accueil, du fait des frais élevés de scolarisation, d'entretien quotidien et de prise en charge. L'hébergement permanent des enfants confiés se complète des passages et des visites

temporaires d'autres membres de la famille qui sont également pris en charge généralement pour leurs frais de séjour et de retour dans leurs localités de résidence. Les raisons qui justifient la survivance du phénomène des enfants confiés en Côte-d'Ivoire se concentrent sur, entre autres, la scolarisation, l'accomplissement des tâches domestiques, l'exercice des travaux lucratifs, en l'occurrence des petits métiers dans le secteur informel pour accroître les revenus familiaux. Le tutorat intègre la carte des droits et des obligations qui incombent à l'individu, notamment en fonction de son statut et de sa place au sein de la famille.

TABLEAU 3 : STRUCTURE ET TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES URBAINS SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Ville	Structure des ménages	Taille moyenne	Nombre de ménages
Abidjan	Ménages propriétaires résidant à Abobo ou à Adjamé	17,1	5 429
	Ménages propriétaires résidant dans les autres quartiers	9,4	21 654
	Ménages ivoiriens locataires ayant un revenu supérieur ou égal à 500.000	8,1	83 960
	Ménages ivoiriens locataires ayant un revenu inférieur à 500.000	6,2	27 229
	Ménages non-ivoiriens locataires	5,7	53 316
Autres villes	Ménages propriétaires ayant un revenu supérieur ou éga l à 1 million de francs	18,1	12 059
	Ménages locataires ayant un revenu inférieu r à 1 million de francs cfa	8,8	20 932
	Ménages propriétaires logés par la famille ou par l'employeur, ayant un revenu annuel inférieu r à 1 million de franc cfa	7,7	93 886
	Ménages locataires, sous-locataires ou occupants sans titre, ayant un revenu annuel inférieu r à 1 million de francs cfa	5,1	65 970

Source : *Ins, Ebc 1979*

Dans cet environnement de réciprocités, le fait de confier un enfant à un ménage revient à s'ouvrir à l'éventualité d'en accueillir en retour. Dans son étude sur les relations ville-campagne, Claude Herry (1988) note que 50% d'Ivoiriens vivant à Abidjan ont, au moins, un enfant résidant au village. A Abidjan, le premier facteur d'élargissement des ménages est le phénomène des enfants confiés auquel s'est associé le revenu du chef de ménage. Déjà en 1979 (Ins, Ebc 1979), la taille moyenne d'un ménage dans les communes d'Abobo et Adjamé à Abidjan atteignait dix-sept personnes. Antoine Ph. et Guillaume A. (op. cit.) soulignent que 19% d'enfants de moins de quinze ans originaires du milieu urbain sont confiés hors de leurs parents (pères/mères). Cette proportion est de 16% pour la zone rurale. En 1985, l'enquête permanente auprès des ménages (Ins, Epam 1985) permet de constater que le nombre d'enfants confiés à d'autres membres de la famille a augmenté et représente une proportion de 21% de l'ensemble des enfants âgés de moins de quinze ans qui vivent hors du foyer de leurs parents biologiques. Ce taux est de 22,7% pour Abidjan, de 28,7 % pour les autres villes et 17,3% pour la zone rurale. En 1998, l'enquête sur le niveau de vie des ménages menée par l'INS permet de relever qu'environ le quart (23,9%) des ménages ayant au moins un enfant scolarisable (6-14 ans) comprenait au moins un enfant confié. Mais comment se comportent les parents face à la scolarisation des enfants dans les ménages ? La composition des ménages, particulièrement la relation de parenté, joue-t-elle sur la scolarisation des enfants ?

3. Des enfants du chef de ménage aux enfants confiés ou l'inégalité consacrée devant l'école

Pour voir comment se modifient les comportements familiaux et cerner l'incidence de la relation de parenté et du statut familial sur la scolarisation des enfants, trois catégories d'enfants résidant dans les ménages pourraient être définies. Il s'agit des propres enfants du

chef de ménage, des enfants confiés apparentés au chef de ménage, des enfants confiés sans lien de parenté avec le chef de ménage. Au regard de cette classification et d'après les données issues de la même enquête sur le niveau de vie des ménages menée en 1998 par l'Institut de Statistique, 76,1% d'enfants scolarisés regroupent les fils et les filles des chefs de ménage.

Dans les villes, les enfants du chef de ménage présentent les taux de scolarisation les plus élevés, indifféremment de leur sexe ; ce qui traduit l'importance de la filiation directe sur la scolarisation. En comparant aux propres enfants du chef de ménage, les enfants autres parents du chef de ménage ont des taux de scolarisation plus faibles, caractérisés par une différence de -4,1% pour les garçons et un écart plus marqué de -20,5% pour les filles. Enfin, les enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage ont les taux de scolarisation les plus bas, fortement différenciés selon le sexe (garçons 69,5%, filles 14,7%). Dans les villes ivoiriennes, la préférence des parents en matière de scolarisation se reporte, de manière prioritaire, sur leurs propres enfants ; puis viennent leurs collatéraux et, seulement après, les enfants non-apparentés. Ces stratégies éducatives des parents mettent également en relief d'autres types de discrimination dont celle inhérente au sexe des enfants scolarisés. Si le niveau de scolarisation des garçons est plus important que celui des filles, il reste que les écarts entre les deux sexes deviennent particulièrement éloquentes lorsque la relation de parenté avec le chef de ménage s'affaiblit ou n'existe pas. Les différences des taux de scolarisation entre les garçons et les filles atteignent 4,8%, 21,2% et 54,8% à l'avantage du sexe masculin, respectivement pour les enfants du chef de ménage, les enfants autres parents du chef de ménage et pour les enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage. Ces résultats sont révélateurs d'une ambivalence selon laquelle le phénomène des enfants confiés à des ménages urbains ne répond pas nécessairement (pour les garçons) ou souvent (pour les filles) à une demande de scolarisation.

En zone rurale, lorsqu'on considère le statut familial, notamment la relation de parenté des enfants de 6-14 ans avec le chef de ménage, la scolarisation ne paraît pas obéir aux logiques observées en milieu urbain. Les enfants du chef de ménage se caractérisent par des faibles taux de scolarisation (50,1% pour les garçons et 42,6% pour les filles). Les garçons confiés, collatéraux ou non-apparentés au chef de ménage, sont plus scolarisés que les propres garçons du chef de ménage. Les différences observées dans les taux de scolarisation par rapport aux garçons du chef de ménage sont de 1,9% et 18,6%, respectivement à l'avantage des garçons autres parents et des garçons sans lien de parenté. Par contre, les filles du chef de ménage en zone rurale affichent des niveaux de scolarisation plus élevés que les filles confiées sans lien de parenté avec le chef de ménage. Le comportement des chefs de ménage ruraux tendrait-il à s'identifier à celui de leurs homologues citadins, en ce qui concerne la scolarisation des filles n'ayant aucune relation de parenté avec ces derniers ? Dans ce cas, il semble que la demande de scolarisation n'est pas le mobile qui conduit les familles sans lien de parenté avec le chef de ménage à confier leurs filles à celui-ci.

Les chefs de ménage ruraux ne privilégient cependant pas la mise à l'école de leurs propres filles, les résultats obtenus le démontrent, même s'il subsiste une situation de sous-scolarisation féminine. Ainsi, lorsque les filles confiées ont une relation de parenté avec le chef de ménage (filles d'autres parents du chef de ménage), le comportement de celui-ci favorise plutôt la scolarisation de ces dernières au détriment de celle de ses propres filles. L'obligation de scolariser les filles confiées par les autres membres de la famille amène le chef de ménage à assurer leur mise à l'école et à orienter ses propres filles vers d'autres activités. Souvent, les filles et les garçons autres parents, qui sont confiés au chef de ménage en zone rurale, proviennent du milieu urbain, généralement caractérisé par des coûts de scolarisation prohibitifs

TABLEAU 4 : RÉPARTITION (EN %) D'ENFANTS DE 6-14 ANS SELON LE STATUT FAMILIAL, LE STATUT SCOLAIRE, LE SEXE ET LA ZONE DE RÉSIDENCE

Statut familial	Sexe	Statut scolaire des enfants			Ensemble
		Jamais scolarisés	Scolarisés	Dé-scolarisés	
<i>Zone urbaine</i>					
Enfants du chef de ménage	Garçons	21,9	75,2	2,9	100 (728 308)
	Filles	25,8	70,4	3,8	100 (684 096)
Enfants autres parents du chef de ménage	Garçons	23,5	71,1	5,4	100 (224 298)
	Filles	43,0	49,9	7,1	100 (295 108)
Enfants non-apparentés au chef de ménage	Garçons	22,6	69,5	7,9	100 (14 306)
	Filles	77,2	14,7	8,1	100 (28 885)
<i>Zone rurale</i>					
Enfants du chef de ménage	Garçons	46,3	50,1	3,6	100 (1 000 029)
	Filles	54,3	42,6	3,1	100 (839 183)
Enfants autres parents du chef de ménage	Garçons	44,9	52,0	3,1	100 (290 789)
	Filles	43,4	53,8	2,8	100 (296 953)
Enfants non-apparentés au chef de ménage	Garçons	31,3	68,7	-	100 (3 925)
	Filles	74,5	16,0	9,5	100 (12 377)

Source : Enquête sur le niveau de vie des ménages, INS 1998

Par ailleurs, l'enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte-d'Ivoire organisée en 1998 (enquête déjà citée) rend disponibles des données qui permettent de voir comment, en fonction de la relation de parenté et du statut familial de l'enfant, se modifient les choix et les préférences des membres du ménage ou de la famille en ce qui concerne la couverture des frais scolaires. La filiation directe supprime les liens de parenté indirects ainsi que les rapports sociaux de proximité dans la hiérarchisation des priorités qu'effectue le chef de ménage, quant à la couverture des frais scolaires des enfants scolarisés. Le chef de ménage supporte d'abord les charges scolaires de ses propres enfants (73,3%), puis celles de ses propres parents (nièces, neveux, sœurs, frères (8,5%), avant d'apporter son appui aux enfants parents de son épouse (ou époux) et, en dernier lieu, aux enfants sans lien de parenté avec lui. L'époux/épouse du chef de ménage accorde, elle aussi en premier lieu, la priorité à la scolarisation des enfants du chef de ménage, qu'elle (qu'il) en soit la mère (le père) ou non. Par la suite, elle (il) assure les frais scolaires de ses collatéraux avant de s'occuper de ceux des autres parents de son épouse(se). Enfin, lorsqu'ils résident ou non sous le même toit que celui-ci, les autres parents du chef de ménage contribuent plus pour la couverture des frais scolaires des parents de l'épouse ou de l'époux du chef de ménage.

4. Solidarité et transferts monétaires intra-familiaux

L'expérience ivoirienne en matière de transferts monétaires entre les ménages ou au sein des familles se cristallise dans la relation entre les pourvoyeurs et les bénéficiaires, leurs caractéristiques, en fonction de leur statut socio-familial, les montants envoyés ou reçus. Les résultats issus de l'enquête permanente auprès des ménages (1985, op. cit.) indiquent que les transferts monétaires vers l'épouse ou le mari sont faibles et ne représentent que 3% du total des envois. Les transferts en provenance des villes sont essentiellement destinés aux ascendants (40%) alors que ceux d'origine rurale bénéficient en premier lieu aux descendants (30%). Les transferts d'origine rurale sont adressés aux populations les plus jeunes, les plus vulnérables et les moins disposés à effectuer, à leur tour, des transferts en retour ou en contrepartie. Les frères et les sœurs constituent, indistinctement de leur lieu de résidence, d'importants bénéficiaires

des transferts monétaires intra-familiaux (plus de 20%). Les neveux et les nièces, généralement assimilés aux enfants, ne disposent que d'une proportion minime des envois alors que les oncles et les tantes en représentent 10%. Les générations les plus jeunes résidant en milieu urbain effectuent beaucoup de transferts mais n'en reçoivent que très peu. Le tiers des transferts en provenance d'Abidjan est envoyé par des individus de moins de trente-cinq ans. Dans les autres villes, cette proportion atteint 40%. Par contre, plus de 60% de transferts en provenance de la zone rurale sont octroyés par des personnes de plus de 45 ans.

L'enquête menée sur le niveau de vie des ménages à Bonoua (une ville de la Côte-d'Ivoire) en 1999 par l'Ensea permet de déterminer les caractéristiques et les destinations des transferts monétaires intra-familiaux, qui représentent 90,8% de l'ensemble des transferts (transferts monétaires et transferts en nature) dans cette ville. Les transferts effectués à partir de la ville de Bonoua s'adressent essentiellement aux ascendants (41%), puis aux collatéraux (30,8%) et aux descendants (15,6%). L'ascendant est un parent direct (père/mère), un oncle, une tante ou un tuteur. La famille se confond au « réseau communautaire de relations hiérarchiques, de nature verticale (clan, lignage) ou horizontale (classes d'âge) » (Kouadio H., 1999). A Bonoua, les transferts effectués en espèces au bénéfice des ascendants ont une valeur moyenne annuelle de 101 000 francs cfa et 70 000 francs cfa pour les collatéraux, avec des maximum par an de 9 900 000 francs cfa pour les ascendants et 2 160 000 francs cfa pour les collatéraux. Les descendants reçoivent en moyenne 101 500 francs cfa de transferts en espèces. La valeur moyenne annuelle des transferts effectués est de 65 000 francs cfa en ce qui concerne les individus de même génération. Les transferts importants à l'endroit des ascendants pourraient être perçus comme une assurance-vieillesse pour les derniers jours, dans un environnement sans cadre fonctionnel de protection sociale ou de sécurisation de la période de vieillesse. Quant aux collatéraux, les transferts alimentent les réseaux d'échanges supposés mutuellement avantageux, selon la situation sociale et/ou économique du pourvoyeur. Les transferts effectués au bénéfice des individus de même génération représentent une proportion de 10,7%. Les célibataires, avec une moyenne annuelle de 55 000 francs cfa en termes de transferts envoyés, effectuent plus de transferts que les individus mariés ou en union libre. Dans ces relations de type horizontal, les transferts peuvent prendre toute leur importance et augmenter en fonction de différents critères, en l'occurrence le revenu, l'obligation générée par un don antérieur ou l'anticipation par gratitude ou dans l'espoir d'une aide en compensation.

Les transferts monétaires reçus affichent cependant une proportion plus faible (74,5%) de l'ensemble. Cinq transferts sur sept proviennent de la famille hors du ménage et sont émis à raison de 39,1% par les collatéraux, 26,5% par les ascendants et 7,2% par les descendants. Les descendants envoient en moyenne, chaque année, la somme de 142 700 francs cfa, les collatéraux celle de 102 300 francs cfa, les ascendants 86 500 francs cfa et les individus de même génération celle de 113 000 francs cfa. Ces indications éclairent l'ampleur de la pression communautaire sur les descendants et les collatéraux. Mais, elles révèlent aussi les passerelles qui se sont mises en place entre personnes de même génération au sein des familles dans l'entraide afin, sans nul doute, d'assumer cette pression communautaire.

Dans le cas d'Abidjan en 1985 ou dans celui de Bonoua en 1999, il apparaît que les transferts monétaires restent prédominants et bénéficient, à des degrés divers, à différents groupes d'individus en fonction de leur lien de parenté et de leur statut au sein de la famille. Les familles ivoiriennes semblent continuer à « donner plus d'importance aux concepts de continuité de la famille, de solidarité et de cohésion de groupe, de respect et d'attention pour les personnes âgées et de responsabilité de groupe en ce qui concerne le bien-être et la survie des proches » (Nations Unies, 1978). Il reste que la prudence devrait être de mise dans l'interprétation des résultats disponibles actuellement et des tendances observées, toute lecture nécessitant un recul suffisant pour confirmer les axes qui semblent à présent se dessiner. Comme le souligne François Régis Mahieu, le revenu des ménages a baissé de 30% entre 1980

et 1988 en Côte-d'Ivoire. L'amplification de cette baisse, déjà fort importante, pourrait compromettre la marge de manœuvre antérieurement dévolue aux solidarités africaines. Elle risque de déboucher sur, entre autres, une incapacité des familles à faire face à leurs obligations de solidarité familiale, une crise grave de système de solidarité, une atrophie des réseaux associatifs, notamment celle des tontines familiales, une plus forte rationalisation de l'altruisme (altruisme impur) à travers des transferts intra-familiaux de plus en plus sélectifs.

5. Normes de comportement et éléments de conciliation

Les contraintes imposées aux familles dans leur expression de solidarité par les rigueurs de la situation économique remodelent les comportements des individus dans le cadre des échanges entre ménages. Dans cet environnement de contrastes et de mutations inachevées, les évolutions prévisibles émaneront certainement des rôles qui seront respectivement assumés par les parents, les descendants, les collatéraux et les ascendants, en fonction de certaines caractéristiques sociales, démographiques, économiques. Dès lors, au regard des implications susceptibles de saturer le réseau d'entraide, quelles perceptions les membres de la famille devraient-ils avoir à l'esprit ou ont-ils de l'évolution des expressions de solidarité entre différentes générations.

La dégradation des conditions de vie des ménages a pour conséquence de réduire leur marge de manœuvre, quant à assumer les obligations et les devoirs à l'égard de la famille. Mais, tout en étant une charge lourde pour le chef de ménage, l'accueil des enfants en milieu urbain par exemple rend disponible une main-d'œuvre supplémentaire et susceptible « de réaliser un certain rééquilibrage à l'intérieur de son ménage entre producteurs et consommateurs » (Adjamagbo A., 1997). L'accueil de cette main-d'œuvre peut devenir un puissant levier capable de contribuer à l'amélioration des revenus familiaux. Les tâches domestiques auxquelles demeurent astreintes les jeunes adolescentes dans les foyers urbains se complètent de l'exercice des activités lucratives et des petits métiers dans le secteur informel. La pluri-activité dans le ménage finit par arrimer la solidarité familiale au versant économique de l'organisation et du fonctionnement de la famille. L'accueil des générations jeunes sous-tend « une redistribution des gisements de main-d'œuvre domestique, potentiellement ou effectivement valorisés, favorisant certaines unités prédisposées à offrir du travail sur le marché » (Labazée P., 1996).

Ensuite, dans ce processus de réactualisation des normes, les logiques fonctionnelles ne peuvent porter ni les mêmes perceptions, ni les mêmes interprétations, encore moins les mêmes utilités, selon que l'on est dépendant en accueil et en attente d'un soutien ou d'une situation plus heureuse ou que l'on dirige la cellule familiale d'accueil. Les rapports à la migration des membres de la famille et à la scolarisation des enfants montrent l'existence des échelles différenciées de comportements dont les logiques sociales d'évolution s'ajustent tant à la précarité de l'environnement économique qu'à la survivance des liens sociaux et familiaux qui cependant se lézardent.

Par ailleurs, la féminisation du statut de chef de ménage prend une importance non-négligeable en Côte-d'Ivoire. Les familles monoparentales dirigées par les femmes augmentent et s'élargissent en accueillant de nombreux apparentés (tableau 1). La perspective d'observer une redistribution des positions sociales en fonction des nouveaux rôles économiques que les apparentés, en quête de repositionnement socio-économique, peuvent jouer, n'en est que davantage perceptible. Les enjeux économiques pourraient supplanter les normes sociales car, comme le stipule Mamadou Koulibaly (1995), le rôle social et les impératifs qui s'en rattachent n'impliquent pas toujours un pouvoir de décision du point de vue économique. Dès lors, « la notion de chef de ménage, qui sous-tend la dictature de celui qui décide, est une fiction ». Les femmes migrent de plus en plus seules, sans toujours disposer de parents ou de relations quelconques au point d'arrivée. Même si la solidarité familiale tend à soutenir ces migrations suivant des angles assez particuliers, il reste que ces comportements peuvent masquer un

individualisme croissant. Dans les villes comme à la campagne, le sentiment le plus en vue paraît prédisposer les modèles familiaux ivoiriens vers une transition qui, dans la difficulté de s'engager dans le sillage des modèles occidentaux pour marquer son identité, établit un pernicieux jeu d'ascenseurs entre la Côte-d'Ivoire des pistes et la Côte-d'Ivoire des autoroutes, au gré des conjonctures socio-économiques. Au total, à l'abri de la récession économique, il semble se mettre en place un cadre de négociation individuelle et collective par lequel les recompositions actuelles pourraient se poursuivre. La mobilité de certains enfants scolarisables et la précarité de leur situation dans les ménages d'accueil constituent un des obstacles essentiels de la scolarisation en Côte-d'Ivoire. En outre, l'absence de symbiose et l'articulation mal assumée entre le statut familial des enfants, les choix stratégiques des familles en matière de scolarisation, le tout sous l'emprise de la récession économique, induisent des logiques individuelles, et probablement des stratégies éducatives, qui s'éloignent et compromettent « la scolarisation pour tous les enfants », objectif majeur de développement que poursuit la Côte-d'Ivoire depuis quelques années.

Ces symboles en émergence apparaissent comme des instruments qui commencent à délimiter leur espace d'intervention au moment où semble se remettre en cause le fonctionnement des solidarités, en tant que soupapes d'aération d'un univers en mutation. Ces nouvelles formes de rupture semblent, à leur tour, se traduire comme le résultat d'un recul des solidarités face aux discontinuités économiques et socio-culturelles. Dès lors, parce que porteurs de ces fonctions de régulation, les nouveaux repères qui renouvellent les réseaux de solidarité inter ou intra-urbains, et ceux entre les villes et la campagne rythmeront, sans nul doute, les évolutions à venir de la société ivoirienne. Leur maintien, leur renforcement et donc leur développement, ou au contraire leur dislocation permettront de gérer ou - au pire des cas - d'amplifier les effets de la crise sociale au sein des communautés.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO A., 1997, « Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation. Le cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire », Ceped, Paris, 325p.
- ANTOINE Ph., GUILLAUME A., 1986, « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants de couples et enfants confiés » in Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux, Aidelf, Paris, 600p.
- ANTOINE Ph. et al., 1995, « Les familles dakaroises face à la crise », Orstom/Ifan/Ceped, Paris et Dakar, 209p.
- ANTOINE Ph., NANITELAMIO J., 1990, « La montée du célibat féminin dans les villes africaines: cas de Pikine, Abidjan et Brazzaville », Dossiers du Ceped n° 12, Paris
- FASSASSI R., 1994, « Organisation sociale et solidarités communautaires », communication au séminaire Ensea-Orstom-Gidisci sur croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra, Côte-d'Ivoire, 14-16 juin 1995, Abidjan.
- HERRY C., 1988, « Abidjan, Maradi, quelques aspects des relations villes-villages », Journées Démographiques de l'Orstom, miméo, Paris
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (Ins), 1986, « Enquête budget-consommation 1979 », Tome 1, miméo, Abidjan.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (Ins), 1986, « Enquête permanente auprès des ménages 1985 », Ministère de l'Économie et des Finances, Abidjan.

- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (Ins), 1995, « Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (Eimu), 1993 », Ins/Cires/Igt/Ies, Abidjan, 203p.
- KOUADIO H., 1999, « Analyses des transferts interpersonnels à partir d'une enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire : le cas de Bonoua », Ensea, Abidjan.
- KOULIBALY M., 1995, « Une approche des transferts interpersonnels en Afrique Noire », in Revue d'Économie Politique, Tome 107, n°3.
- LABAZÉE P., 1996, « La pluriactivité des ménages dans le Nord ivoirien », in Schlemmer (Ed), L'enfant exploité, Ed. Karthala-Orstom, Paris.
- LOCOH Th., 1988, « Structures familiales et changements sociaux : un éclatement des structures traditionnelles » in Populations et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara, Ed. l'Harmattan, Paris.
- LUTUTALA M., 1997, « L'élargissement de l'espace de vie des Africains : comment les pays des oncles européens devient aussi celui des neveux africains », Revue Tiers-Monde, n° 150, avril-juin 1997, Puf, Paris, pp. 333-346.
- MAHIEU F.R., 1989, « Face à la pauvreté : stratégies universelles et recompositions africaines. Transferts et communauté africaine », Revue Statéco, No.58-59, juin-septembre 1989, Paris, pp. 107-136.
- NATIONS UNIES, 1978, « Familles et ménages », in Nations Unies (1978), Causes et conséquences de l'évolution démographique, vol. 1, Études démographiques, n° 50, Département des Affaires Économiques et Sociales, New York, pp. 352-382.
- TOTO J.P., 2000, « Migrations et réseaux de solidarité en Côte-d'Ivoire », Ensea/Ins, Abidjan.